

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 001/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**ELECTION D'UN ADJOINT AU  
MAIRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-7 et L.2122-8,
- Considérant la démission de la 3<sup>ème</sup> adjointe en date du 11 Janvier 2021 ;
- Considérant le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville en date du 18 Janvier 2021, acceptant cette démission.

Le conseil municipal a procédé à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1<sup>ER</sup> Tour de scrutin

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

A obtenu :

Mme Sabrina VAUDEVILLE : 21 Voix (vingt-et-une voix)

Madame Sabrina VAUDEVILLE a été proclamée élue adjointe au Maire et occupera le rang laissé vacant, soit 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 002/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**FINANCES :  
FINANCEMENT DES  
DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT DANS  
L'ATTENTE DE L'ADOPTION  
DU BUDGET 2021.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etai**ent présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme CAREL - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M.KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué aux finances et au budget.

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite des quarts de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif de l'année 2021 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril prochain.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il sera proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à éventuellement engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite des crédits suivants (il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021, lors de son adoption).

Vu l'avis de la commission des finances,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 5  
abstentions, (*Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – Mme  
DA SILVA*)

DECIDE de ces affectations suivant le détail figurant dans les  
tableaux ci-annexés.

**Budget Ville** : 208 849,00 €  
**Budget annexe Eau** : 82 877,00 €  
**Budget annexe des Forêts** : 43 750,00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2021**  
**Chapitres 21, 21 et 23**

**BUDGET COMMUNE DE BACCARAT**  
(Dépense - Section Investissement)

Chap./Articles	Désignation	BUDGET 2020	25% BP 2021
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>384 299,00</b>	<b>96074,75</b>
2031	Frais d'études	382 299,00	95574,75
2033	Frais d'insertion	2 000,00	500
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>451 099,04</b>	<b>112774,76</b>
2117	Bois et forêts	0,00	0
2118	Autres terrains	2 500,00	625
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 000,00	1750
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0
21316	Equipements du cimetière	12 000,00	3000
21318	Autres bâtiments publics	82 000,00	20500
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	5 000,00	1250
2151	Réseaux de voirie	207 099,04	51774,76
2152	Installations de voirie	20 000,00	5000
21534	Réseaux d'électrification	54 000,00	13500
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	25 000,00	6250
2182	Matériel de transport	0,00	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00	2750
2184	Mobilier	0,00	0
2188	Autres immobilisations corporelles	25 500,00	6375
<b>Total général :</b>		<b>835 398,04</b>	<b>208 849,51</b>

**BUDGET BACCARAT – EAU**  
(Dépenses – Section investissement)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	25% pour BP 2021
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 500,00</b>	<b>375,00</b>
2033	Frais d'insertion	1 500,00	375,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>330 009,00</b>	<b>82 502,25</b>
21561	Service de distribution d'eau	327 009,00	81 752,25
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	500,00
2188	Autres	1 000,00	250,00
<b>Total général</b>		<b>331 509,00</b>	<b>82 877,25</b>

**BUDGET ANNEXE FORETS COMMUNALES**

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2020	1/4 CREDITS POUR 2021
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 000,00</b>	<b>4000</b>
2031	Frais d'études	16 000,00	4000
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>159 000,00</b>	<b>39750</b>
2117	Bois et forêts	159 000,00	39750
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>175 000,00</b>	<b>43 750</b>

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 003/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
DETR 2021 –  
REFECTION DE LA VOIRIE  
RUE DES BINGOTTES ET  
CARREFOUR RUE DU PARC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller en charge des Finances et du Budget.

Le temps et la circulation importante ont détérioré la voirie de la rue des Bingottes ainsi que le carrefour de la rue du Parc à proximité. Les quelques travaux de réfection menés chaque année ne permettent plus de répondre aux dégradations de cette route et de ce carrefour fortement fréquenté.

Afin que cet espace ne devienne pas accidentogène en raison d'une voirie dégradée, et en raison notamment du passage important de véhicules liés, en partie, à la Manufacture de Baccarat, il est décidé de répondre de façon pérenne à cette problématique, par la réfection et mise en enrobés de cette rue et de ce carrefour.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 75 185 € HT il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Réfection de voirie – carrefour rue du Parc	40 000.00	ETAT – DETR 2021 (40%)	30 074.00
		AUTOFINANCEMENT (60%)	45 111.00
Réfection de voirie – rue des Bingottes (options comprises)	35 185.00		
TOTAL	75 185.00		75 185.00

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE l'engagement de ce projet ;
- ACTE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- S'ENGAGE à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 004/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
DETR 2021 :  
REHABILITATION DE LA  
TOITURE DE L'ESPACE  
LOISIRS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL - M. MALHERBE - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK - Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE - Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, conseiller délégué aux finances et budget.

L'espace loisirs est un bâtiment communal situé 12 rue Emile Gridel à Baccarat.

Depuis de nombreuses années, cet espace est dédié à la jeunesse et à la culture sous toutes ses formes. Actuellement, il accueille le SIVOM dans le cadre des mercredis récréatifs (activités jeunesse), l'école de musique et de chant de Baccarat, ainsi que d'autres associations bachamoises (les artistes amateurs, Baccarat Dynamic, la Guérotte...) qui représentent divers arts et cultures.

Fort de sa fréquentation et de la multiplicité des publics, il permet à de nombreux acteurs locaux de se réunir et d'échanger tout au long de l'année dans un espace multidisciplinaire.

Ce bâtiment engendre des frais annuels importants, supportés par la commune dans le cadre de rénovations intérieures du bâtiment, pour s'adapter toujours davantage aux besoins et aux sollicitations.

Il s'avère cependant que la toiture de cet espace a besoin d'une rénovation importante, qui permettra de conserver ce bâtiment communal dans la durée et d'envisager, à l'avenir, le développement d'autres activités selon les besoins.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 228 655.02 € HT il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Réhabilitation de la toiture de l'espace loisirs	228 655.02	ETAT – DETR 2021 (40%)	91 462.00
		AUTOFINANCEMENT (60%)	137 193.02
TOTAL	228 655.02		228 655.02

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 005/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Votants : 27**

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DETR 2021 :**  
**REFECTION DE DEUX**  
**COURTS DE TENNIS**  
**EXTERIEURS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Daniel MOUGIN, Adjoint en charge du sport.

Le club de tennis de Baccarat est un club actif et dynamique qui compte une centaine de licenciés. Afin de développer la pratique sportive, la commune met à disposition du club deux courts de tennis extérieurs et un court de tennis couvert.

Les terrains extérieurs, en raison de l'utilisation régulière et de l'usure du temps sont aujourd'hui en mauvais état et ne facilitent pas le développement des activités et des compétitions. Ainsi, forte de sa politique sportive et de l'accompagnement des clubs locaux dans le développement et la promotion de leur pratique, la commune souhaite engager une réhabilitation de ces deux courts.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 47 459.20 € HT il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Rénovation de deux courts de tennis extérieurs	47 459.20	ETAT – DETR 2021 (30%)	14 237.00
		AUTOFINANCEMENT (70%)	33 222.20
TOTAL	47 459.20		47 459.20

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 006/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DSIL 2021 :**  
**AMENAGEMENT DE LA RUE**  
**DU CANAL POUR LA LUTTE**  
**CONTRE LES INONDATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller en charge des finances et du budget.

Depuis de nombreuses années, la rue du Canal à Baccarat connaît des inondations. Les diverses investigations menées dans cette rue apporte une multitude de difficultés : des décalages de niveaux (voirie), une pluralité de réseaux et de branchements parfois inadaptés aux écoulements lors de fortes pluies. Des réparations ponctuelles apportent des réponses à très court terme mais il est impératif aujourd'hui d'apporter une solution à long terme.

Dans une période où la santé publique est primordiale, ces problèmes d'inondations surchargent un contexte sanitaire déjà lourd et difficile, tant pour les administrés concernés que pour les collectivités. Résoudre ce problème permettra ainsi d'éviter tout désagrément supplémentaire lié aux infiltrations et à ses conséquences pour les résidents ; et ainsi mobiliser les services municipaux sur d'autres interventions.

Les études menées amènent à des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et de voirie.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 37 778.25 € HT il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), dans le cadre de la résilience sanitaire, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Travaux réseaux d'eaux pluviales	3 647.00	ETAT – DSIL 2021 (30%)	11 333
		AUTOFINANCEMENT (70%)	26 445.25
Travaux de voirie	34 131.25		
TOTAL	37 778.25		37 778.25

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 007/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
FIPD 2021 :  
ACQUISITION ET MISE EN  
SERVICE DE CAMERAS DE  
VIDEOPROTECTION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaiant présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL - M. MALHERBE - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. MALARDE - Mme ROBERT - M. VERNOUX - M. KUREK - Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE - Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN - Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué en charge des finances et du Budget.

La commune de Baccarat a mis en place, depuis 2016, un système de vidéoprotection afin de protéger les personnes et les biens. Ces **26** caméras actuellement installées sur le territoire communal ont ainsi permis de veiller à la sécurité publique et de répondre à des réquisitions du Procureur de la République par les forces de l'ordre, facilitant la résolution d'enquêtes.

Il convient, quatre ans plus tard, d'optimiser pleinement le système en place par l'acquisition et l'installation de 5 nouvelles caméras : 3 caméras pour couvrir les entrées/sorties de ville (route de Merviller, Haut Buisson et avenue de Lachapelle), une caméra pour l'espace gare (espace multimodal très fréquenté avec carrefour sensible) et une caméra au sein de l'Hôtel de ville (à l'accueil) permettant de prévenir tout danger ou incident à l'unique entrée publique du bâtiment.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 34 122€ HT, il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre du FIPD 2021 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Acquisition et mise en service de 5 caméras de vidéoprotection	34 122	ETAT – FIPD 2021 (50%)	17 061
		AUTOFINANCEMENT (50%)	17 061
TOTAL	34 122		34 122

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 008/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**APPEL A PROJET  
MICRO-FOLIE GRAND EST.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport de Madame Isabelle MARCELLOT, conseillère en charge du projet.

La Ville a été destinataire par la sous-préfecture d'un appel à projet porté par le Ministère de la Culture intitulé « Micro-Folies ». Il s'agit de la création d'un musée numérique en réseau avec 12 partenaires nationaux prestigieux dans le domaine des arts, danses, sciences, musiques... D'autres supports culturels peuvent se greffer sur ce musée numérique : FabLab, Réalité virtuelle, micro festival... Initiées avec succès en 2016 à La Villette, 1000 structures similaires - dont 90 pour le Grand Est- sont espérées sur le territoire national à l'horizon 2022.

Pour encourager cette dynamique culturelle du futur (à savoir faire venir l'Art au-devant des publics) et en favoriser l'implantation, un soutien logistique et financier est prévu par l'Etat

Afin de mettre en œuvre ce projet, des investissements à minima sont à prévoir, dont l'acquisition de matériel (ordinateur, borne Wifi, vidéo projecteur, écran, sonorisation, tablettes, casques audio) et l'aménagement de locaux. La Ville de Baccarat envisage de mixer l'implantation du musée numérique au cœur de la Ville avec sa déclinaison mobile (véhicule aménagé) pour faire rayonner les Micro-Folies sur le territoire.

A ce jour, le Grand-Est ne compte que 6 Micro-folies et la Cité du Cristal a l'opportunité d'entrer dans ce réseau.

Afin de mener à bien ce projet, estimé à 236 212 € TTC pour 3 années, il est proposé de répondre à l'appel à projet MICRO-FOLIES GRAND EST selon le plan de financement ci-dessous. Il est précisé que les demandes de subvention « autres » feront l'objet de délibérations complémentaires.

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Fonctionnement :	104 212		
Poste animateur-coordonateur		Appel à projet (80% du SMIC sur le poste animateur)	53 726
Investissements :		Appel à projet (80% des investissements)	105 600
Acquisition de matériel	60 000	Autres subventions mobilisables (DETR DRAC, Conseil départemental...) ?	29 644
Aménagement des locaux	60 000	Autofinancement (20%)	47 242
Frais d'étude	12 000		
TOTAL	236 212		236 212

Considérant l'intérêt présenté par ce projet,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **AUTORISE** le Maire à répondre à cet appel à projet ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes instances si l'appel à projet est retenu par la commission d'étude des dossiers

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 009/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**TARIFS ENCARTS**  
**PUBLICITAIRES MAGAZINE**  
**« TRAIT D'UNION ».**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir**: M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, adjoint en charge de la communication,

Suite à la décision prise lors de la commission communication du 15 Décembre 2020 décidant que la parution du trait d'union serait désormais trimestrielle à compter de l'année 2021, il est proposé de réévaluer les tarifs des encarts publicitaires, suivant le tableau ci-dessous :

TYPE ABONNEMENT	FORMAT A4	TARIFS Au 1 <sup>er</sup> /01/2021 (*)
1/2 PAGE	18L X 13 H	<b>160,00 €</b>
1/16 PAGE	8,5 LX 3 H	<b>25,00 €</b>
1/8 PAGE	8,5 LX 6,5 H	<b>50,00 €</b>
1/4 PAGE Vertical	9 LX 13 H	<b>90 ,00 €</b>
PLEINE PAGE	18 LX 27 H	<b>300,00 €</b>
1/4 PAGE Horizontal	18 LX 6,5 H	<b>90,00 €</b>

**(\*) Tarifs à la publication**

Vu l'avis de la commission finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
5 abstentions (*Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK –  
Mme DA SILVA*)

- **ACTE** cette réévaluation des tarifs des encarts publicitaires
- **DIT** que ces tarifs seront applicables au **1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**
- **ABROGE les** tarifs figurant dans la délibération N°42/2016 du  
11 Avril 2016.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 010/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**URBANISME :**  
**ACQUISITION D'UN TERRAIN**  
**AVEC HANGAR à détacher de**  
**la parcelle cadastrée AO N°26**  
**sis 12 rue du Bréchon.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **3. Domaine et patrimoine**

##### **3.1.2 Acquisition inférieure à 75.000 euros**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport de Mme Sabine TIHA, Adjointe déléguée à l'urbanisme,

- Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,  
- Considérant qu'une acquisition foncière d'un terrain avec hangar d'une contenance d'environ 440 m2, situé 12 rue du Bréchon, est envisagée par la Commune. Terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AO n° 26, conformément au plan ci-dessous.  
Monsieur Alain BENE, propriétaire du bien, a fait connaître sa volonté de le vendre à la Commune pour un montant de 25 000 €.  
Jouxtant le parking du personnel communal de la mairie et du fait de sa proximité avec le parc municipal, cette acquisition représenterait une opportunité pour la Commune, qui a été confirmée à l'issue d'une visite du bâtiment en présence des services de la Ville.  
Considérant l'intérêt pour la Commune, il est donc envisagé cette acquisition pour un montant forfaitaire de 25 000 euros, frais de géomètre à charge du vendeur.  
Monsieur le Maire rappelle que s'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000€, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 abstentions (Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA),

- **DONNE** son accord pour l'acquisition dudit terrain avec hangar d'une contenance totale d'environ 440 m2, situé 12 rue du Bréchon, à détacher de la parcelle cadastrale section AO n°26, pour un montant forfaitaire de 25 000 euros, frais de géomètre à la charge du vendeur.
- **AUTORISER** le maire à signer tout acte relatif à l'acquisition, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 011/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**URBANISME : ERREUR  
MATERIELLE SUR  
DELIBERATION N°101/2019 DU  
14/10/2019 –  
CESSION D'UN BIEN  
IMMOBILIER DE LA  
COMMUNE SIS 6 RUE DE LA  
BAUGERIE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le -----

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme CAREL - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. COUDRAY – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK .

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.2 Aliénation

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabine TIHA, Adjointe à l'urbanisme,

Par délibération en date du 14 octobre 2019, le conseil municipal a délibéré sur la vente du 6 rue de la Baugerie au profit de M. RODRIGUES David pour un montant de 74 000 €, hors frais d'agence à charge de l'acquéreur. La vente ayant été négociée par l'agence immobilière LOGIA.

**Or ce prix s'entendait net vendeur et frais d'agence à charge de la Commune (et non de l'acquéreur).**

La vente ayant été conclue moyennant le prix de 83 000 € (et non 74 000€). La déduction des frais d'agence d'un montant de 9000 €, taxe sur la valeur ajoutée incluse, porte bien le prix à 74 000 € net vendeur.

La rémunération des frais d'agence a été réglée directement par la comptabilité de l'office notarial.

S'agissant d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la décision et vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 5 abstentions (Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA),

- **AUTORISE** M. le maire à rectifier la délibération n°101/2019 du 14 Octobre 2019 entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant le montant de :

- 74 000 € (soixante-quatorze mille euros), frais d'agence réglés en sus par l'acquéreur

par le montant de :

- **83 000 €** (quatre-vingt-trois mille euros), frais d'agence à charge du vendeur, soit 74 000 € (soixante-quatorze mille euros) net vendeur.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 012/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :  
ADHESION A LA  
CONVENTION DE  
PARTICIPATION "SANTE" DU  
CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE MEURTHE-  
ET-MOSELLE .**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **4. FONCTION PUBLIQUE 4.1.1 Délibérations et conventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjoint délégué,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- VU la délibération du Centre de Gestion de Meurthe-et Moselle en date du 26 janvier 2015 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « Santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des collectivités du département ;
- VU notre dernière délibération en date du 7 Décembre 2015 décidant de nous joindre à la mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

Considérant l'intérêt social d'une couverture « Santé » généralisée dans les effectifs de la collectivité,

Considérant que la participation financière de l'employeur incite, facilite et renforce la couverture complémentaire « Santé »,

Considérant que le contenu de l'offre négociée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle correspondait aux attentes de la collectivité,

Considérant que le besoin est déjà existant ;

Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable d'une participation financière de la collectivité couplée à un contenu contractuel de qualité au meilleur tarif,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **FIXE** à 5,00 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.
- Modulation **EVENTUELLE** de la participation dans un but d'intérêt social (en prenant en compte le revenu des agents, et, le cas échéant, leur situation familiale)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 013/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**RESSOURCES HUMAINES :**  
**TEMPS PARTIEL ANNUALISE**  
**POUR LES AGENTS PUBLICS**  
**A L'OCCASION DE LA**  
**NAISSANCE OU DE**  
**L'ACCUEIL D'UN ENFANT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1.1 Délibération et convention

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjoint en charge des Ressources Humaines.

- Vu l'article 60 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

- Vu le décret n°2020-467 du 22 avril 2020 relatif aux conditions d'aménagement d'un temps partiel annualisé pour les agents publics à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant.

- Vu l'avis du comité technique en date du 28/09/2020,

Le temps partiel annualisé est de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 60 %, 70 %, 80 % ou 100 % du temps plein.

L'initiative revient à l'agent qui formule sa demande par écrit à l'autorité territoriale.

Il peut être accordé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du Comité Technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer le temps partiel annualisé dans l'établissement et fixe les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel débute par une période non travaillée, qui ne peut être fractionnée et qui ne peut excéder deux mois.
- Les quotités de temps partiel annualisé sont fixées à (choix entre les taux) : 60 %, 70 %, 80 % et/ou 100 %) du temps plein.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
- La durée du temps partiel annualisé est de 12 mois.
- Le temps partiel annualisé n'est pas renouvelable.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 014/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**BILAN DES MARCHES  
PUBLICS CONCLUS EN 2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **1. Commande publique 1.2 Marchés publics**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Les articles L.2196-2 et L3131-1 du code de la commande publique imposent désormais aux acheteurs de rendre accessibles sous un format ouvert les données essentielles des marchés publics. Les articles R2196-1 et R3131-1 du code de la commande publique prévoient ainsi que l'acheteur offre sur son profil acheteur un accès libre, direct et complet aux données essentielles, à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public. Ces données sont désormais standardisées sous un format exploitable et réutilisable.

Ainsi, les données essentielles des marchés conclus par la commune de Baccarat sont désormais disponibles sur son profil acheteur « Xmarchés » à l'adresse suivante :

<https://www.xmarches.fr/entreprise/listDonneesEssentielles.php>

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 015/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**BILAN DES CESSIONS ET  
ACQUISITIONS DE L'ANNEE  
2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N° 95-127 du 8 Février 1995) dispose que le Conseil Municipal des communes de plus de 2000 habitants, délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions **effectives** opérées sur leur territoire. Le bilan est annexé au compte administratif.

Vous trouverez ci-dessous la liste des acquisitions et cessions de l'année 2020, dont les écritures ont été enregistrées au niveau comptable.

Le conseil municipal, prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2020 annexé à la présente délibération et au compte administratif 2020.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

## LISTE DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2020

### CESSIONS

ACQUEREUR	SITUATION DU TERRAIN	PRIX DE VENTE
M. RODRIGUEZ David	6 Rue de la Baugerie – Cadastré section AY226	74 000 € (9.000 € de frais d'agence réglés par l'office notarial)
Mme VOUAUX Aurélie	35 Rue de Ménil Cadastré section AR 372	1 000 €

**ACQUISITIONS : NEANT**

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 016/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**ADMINISTRATION  
GENERALE : MODIFICATION  
DU TAUX DE L'INDEMNITE  
DES CONSEILLERS  
DELEGUES SPECIAUX.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué aux finances et budget,

Par délibération N°041/2020 du 25 Mai 2020, le conseil municipal a fixé le montant de l'indemnité des élus.

Il est proposé de baisser le taux de l'indemnité de conseiller délégué spécial et de passer ce taux de 15.5 % à 9,80 %.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 5 abstentions (Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA)

- **DECIDE** de baisser le taux de l'indemnité de conseiller délégué spécial ;
- **DIT** que ce taux passe à **9.80 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique .
- **DIT** que ce nouveau taux prend effet à la date du **26 JANVIER 2021.**

Le tableau fixant les indemnités des élus est joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

## TABLEAU FIXANT LES INDEMNITES DES ELUS

<b>FONCTION</b>	<b>Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique</b>	<b>Majoration Canton en %</b>	<b>TOTAL EN %</b>
MAIRE	53.5 %	15 %	61.5 %
ADJOINTS	13.5 %	15 %	15.5 %
<b>CONSEILLER DELEGUE Spécial</b>	<b>8.5 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9.80 %</b>
CONSEILLER DELEGUE	4,00 %	15 %	4.6 %

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 017/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

#### OBJET

**ADMINISTRATION  
GENERALE : MODIFICATION  
DU REGLEMENT DU CONSEIL  
MUNICIPAL (ARTICLE 30  
UNIQUEMENT)**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme BAILLY – Mme BELCOUR - M. MALARDE – Mme ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY - M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe en charge de la communication,

- Vu l'avis favorable de la Commission Communication en date du 15 décembre 2020,
- Considérant l'importance croissante des nouveaux moyens de communication,
- Considérant la nécessité de s'adapter aux nouveaux outils ainsi qu'à la demande croissante d'information des habitants,
- -Considérant l'importance de veiller à l'emploi des deniers publics, Considérant que le Maire doit fixer la périodicité du bulletin Municipal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité, 5 contre (Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – Mme DA SILVA) ;

- **PREND ACTE** que le bulletin d'information de la Ville de Baccarat (« Trait Union ») paraîtra trimestriellement (distribution Début Janvier / Début Avril / Début Juillet et Début Octobre) ;

- **APPROUVE** la modification de l'article 30 du Règlement de fonctionnement tel qu'il figure ci-après :

**modification de l'article 30 :**

L'espace attribué est propre aux listes issues des élections ...

- La liste " Baccarat Autrement" ....dispose d'un espace rédactionnel équivalent de 64.19 % de 550 mots, soit 353 mots ;
- La liste « Baccarat avec vous » ... dispose d'un espace rédactionnel équivalent de 35,81 % de 550 mots, soit 197 mots.

Modalités de transmission des articles :

- Article transmis par courriel adressé à :
  - Mme la Directrice Générale des Services : [emilie.wilhelm@ville-baccarat.fr](mailto:emilie.wilhelm@ville-baccarat.fr)
  - Avec copie à M. le Maire : [christian.gex@ville-baccarat.fr](mailto:christian.gex@ville-baccarat.fr),  
[sabrina.vaudeville@ville-baccarat.fr](mailto:sabrina.vaudeville@ville-baccarat.fr), [emilie.wilhelm@ville-baccarat.fr](mailto:emilie.wilhelm@ville-baccarat.fr)  
et à [florence.horny@ville-baccarat.fr](mailto:florence.horny@ville-baccarat.fr)

avant le **5 du mois précédent la parution (soit 5/12, 5/03, 5/06 et 5/09), pour parution le mois suivant** (il en est accusé réception).

Aucune autre modification n'est apportée à l'article susmentionné ni même au règlement.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 018/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**OBJET**  
**CONVENTION PRE-  
OPERATIONNELLE – SITE DE  
L'ANCIEN RESTAURANT DU  
PONT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Janvier 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la salle des fêtes de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN – Mme VAUDEVILLE – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA – M. MOUGIN – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme CAREL – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. MALARDE – M. ROBERT – M. VERNOUX – M. KUREK – Mme DA SILVA.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. LINDER à M. COUDRAY – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE – Mme USTARITZ à Mme CHASSAIN – Mme HENRY à M. KUREK.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES** **8.4 Aménagement du territoire**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La Ville de Baccarat a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le site de l'ancien restaurant du Pont (parcelles cadastrées section AM n° 487 et 319) en vue de l'aménagement d'un rond-point et la construction d'un bâtiment pour un acteur économique privé. Suivant les éléments de rendus de cette étude, une prise en charge financière (à hauteur de 80%) des travaux de démolition des murs périphériques pourra également être prise en charge par l'EPFGE.

La présente convention doit donc permettre d'étudier la faisabilité de l'opération au regard notamment des contraintes du site, des travaux de construction et d'aménagement ainsi que le montage opérationnel avec la Commune.

Le montant prévisionnel de cette étude s'élève à 30 000 € TTC. L'EPFGE en assurera la maîtrise d'ouvrage et la financera à hauteur de 80%, le reste étant à la charge de la ville de Baccarat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, la commune de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- **HABILITE** le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX